

PAIEMENT DE LA CANTINE

Année 2017/2018

Paielement à la gestion à partir du 5 MARS 2018

MOIS DE MARS / AVRIL 2018

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	20 Jours X 2,10	42,00 €

Le règlement se fait en espèces ***SE MUNIR DE MONNAIE*** ou par chèque .
Chèque libellé à l'ordre de : ***Agent comptable du COLLEGE de STE ANNE*** avec
au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur présentation d'un certificat médical. Les jours de stages seront également décomptés.
Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève.

LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE EGALEMENT SUR LE SITE DU COLLEGE RUBRIQUE GESTION

PAIEMENT DE LA CANTINE

Année 2017/2018

Paielement à la gestion à partir du 5 MARS 2018

MOIS DE MARS / AVRIL 2018

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	20jours X 2,10	42,00 €

Le règlement se fait en espèces ***SE MUNIR DE MONNAIE*** ou par chèque .
Chèque libellé à l'ordre de : ***Agent comptable du Collège de Ste ANNE*** avec
au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur présentation d'un certificat médical. Les jours de stages seront également décomptés.
Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève.

LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE EGALEMENT SUR LE SITE DU COLLEGE RUBRIQUE GESTION